

(2)



AIDE AU SPORT ET A LA CULTURE

Grille des revenus et des participations des familles :

Les revenus pris en compte sont les revenus imposables de l'année N - 1.

. Famille ayant 1 enfant à charge :

Montant des revenus de la famille	Participation financière des parents		Plafond pour l'aide du CCAS
	Frais d'inscription < 100 €	Frais d'inscription >= 100 €	
Inférieurs à 11 205 €	10 €	30 %	100
De 11 206 à 13 079 €	15 €	35 %	90
De 13 080 à 14 940 €	20 €	45 %	80
De 14 941 à 16 803 €	30 €	55 %	70
De 16 804 à 18 677 €	50 €	65 %	60

. Famille ayant 2 enfants à charge :

Montant des revenus de la famille	Participation financière des parents		Plafond pour l'aide du CCAS
	Frais d'inscription < 100 €	Frais d'inscription >= 100 €	
Inférieurs à 14 011 €	10 €	30 %	100
De 14 012 à 15 872 €	15 €	35 %	90
De 15 873 à 17 746 €	20 €	45 %	80
De 17 747 à 19 596 €	30 €	55 %	70
De 19 597 à 21 468 €	50 €	65 %	60

. Famille ayant 3 enfants à charge :

Montant des revenus de la famille	Participation financière des parents		Plafond pour l'aide du CCAS
	Frais d'inscription < 100 €	Frais d'inscription >= 100 €	
Inférieurs à 16 803 €	10 €	30 %	100
De 16 804 à 18 677 €	15 €	35 %	90
De 18 678 à 20 538 €	20 €	45 %	80
De 20 539 à 22 412 €	30 €	55 %	70
De 22 413 à 24 274 €	50 €	65 %	60

. Famille ayant 4 enfants à charge :

Montant des revenus de la famille	Participation financière des parents		Plafond pour l'aide du CCAS
	Frais d'inscription < 100 €	Frais d'inscription >= 100 €	
Inférieurs à 19 596 €	10 €	30 %	100
De 19 597 à 21 468 €	15 €	35 %	90
De 21 469 à 23 341 €	20 €	45 %	80
De 23 342 à 25 204 €	30 €	55 %	70
De 25 205 à 27 067 €	50 €	65 %	60